



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 1015-2014, 1016-2014 ET 856-10-2014

AVIS est par les présentes, donné par la soussignée que lors de sa séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2014, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **Règlement numéro 1015-2014 sur les tarifs de la Ville de Bromont pour l'exercice financier 2014**
- **Règlement numéro 1016-2014 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2015**

A sa séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2014, le Conseil a également adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 856-10-2014 modifiant le Règlement numéro 856-2002, tel qu'amendé, afin de prolonger la durée du programme de revitalisation du secteur d'Adamsville**

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Bromont, ce 17^e jour de décembre 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA